



Les établissements de protection de l'enfance 0-3 ans en France

ÉTAT DES LIEUX

Etude par consultation en ligne réalisée pour le GEPSO – juillet à septembre 2024

Avec le soutien de :



Sommaire

-
- | | | |
|-----------|---------------------|--------|
| 01 | La population cible | Page 3 |
|-----------|---------------------|--------|
-
- | | | |
|-----------|---|--------|
| 02 | Méthode et échantillon de cette enquête | Page 5 |
|-----------|---|--------|
-
- | | | |
|-----------|--|--------|
| 03 | Les ressources humaines des pouponnières | Page 7 |
|-----------|--|--------|
-
- | | | |
|-----------|------------------------|---------|
| 04 | Le cadre architectural | Page 15 |
|-----------|------------------------|---------|
-
- | | | |
|-----------|--------------------------|---------|
| 05 | La population accueillie | Page 18 |
|-----------|--------------------------|---------|
-
- | | | |
|-----------|---|---------|
| 06 | L'organisation du séjour et le projet pour l'enfant | Page 22 |
|-----------|---|---------|
-
- | | | |
|-----------|-----------------------------------|---------|
| 07 | Les partenariats des pouponnières | Page 26 |
|-----------|-----------------------------------|---------|
-
- | | | |
|-----------|---|---------|
| 08 | Conclusion : neuf enjeux d'avenir pour les pouponnières en France | Page 27 |
|-----------|---|---------|
-

1- La population cible :

les accueils de 0-3 ans en protection de l'enfance en France

Il n'existe pas de données consolidées exhaustives concernant l'accueil des tout petits en protection de l'enfance, qui peuvent être accueillis, selon les départements, dans des Pouponnières publiques, relevant du secteur social, ou du secteur sanitaire ; dans des pouponnières de droit privé (associations, fondations...) ; chez des assistants familiaux ; ou encore dans des Foyers de l'Enfance et Maisons d'Enfants à Caractère Social accueillant à la fois des tout petits (0-3 ans) et des plus grands enfants ou adolescents (4-17 ans). Plusieurs sources fournissent des éléments mais qui ne convergent pas totalement : enquêtes internes du réseau du GEPSO ; notes et rapports de la DREES ; rapports de l'ONPE.

Le dernier rapport de l'ONPE à ce sujet (Penser petit, mars 2019) ⁽¹⁾

s'appuie sur les données DREES de 2015 et s'intéresse à l'ensemble des moins de six ans ; il formule 15 préconisations, qui concernent l'organisation des lieux d'accueil et

la formation des intervenants. Sur la base du traitement de l'enquête Aide Sociale 2015 conduite par la DREES, il pose les constats suivants :

- Environ 8000 enfants de moins de 3 ans confiés à l'ASE en 2015 (7906 enfants)
- Qui représentent 5,5 % des enfants confiés ; et 3,6 % du total des enfants de la classe d'âge ;
- Ces enfants sont accueillis, pour 64 % d'entre eux, dans des familles d'accueil ;
- 25 % d'entre eux sont accueillis dans des établissements, soit environ 2000 enfants.
- 85 % des enfants accueillis dans les pouponnières enquêtées en 2018 sont des tout petits, âgés de moins de 3 ans ; et 13 % ont entre 4 et 6 ans.

Après leur prise en charge, 42 % de ces enfants retournaient dans leur famille ; 41 % dans des familles d'accueil ; et 11 % en établissement de la protection de l'enfance.

(1) Penser petit. Des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés, ONPE, 2019.



Selon les données de la DREES de 2021,⁽²⁾ les tout petits âgés de 0 à 3 ans représentent 5 % des enfants accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance. La grande majorité est prise en charge en pouponnière ; 12 % sont accueillis dans les « sections pouponnières » des foyers de l'enfance ; 5 % en villages d'enfants ; 2 % en MECS (maisons d'enfants à caractère social) ; et 1 % dans des Lieux de vie et d'accueil. Il est à noter que 7 % des places des 0 - 3 ans sont dédiées à des accueils chez des assistants familiaux en 2021, contre 2 % en 2017. Selon l'enquête ES-PE 2021, 12 % des enfants accueillis en pouponnières sont âgés de 4 à 6 ans, et sont principalement accueillis en familles d'accueil.

(2) L'aide sociale à l'enfance > Les Dossiers de la DREES n° 119 > juillet 2024.

2 - Méthode et échantillon de cette enquête

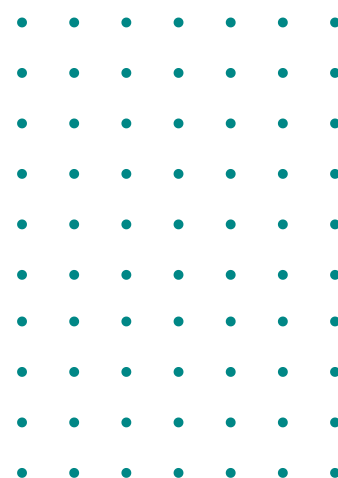
La présente enquête par questionnaire a été conduite en ligne de juillet à septembre 2024 ; elle a été adressée à toutes les pouponnières publiques de France (effectif total estimé à 70 pouponnières ou sections pouponnières dans les Centres Départementaux de l'Enfance), et renseignée par les personnels d'encadrement.

L'échantillon enquêté concerne ici 28 pouponnières (probablement des directions sensibles aux enjeux de qualité), et 1159 enfants (soit environ 50 % des enfants concernés en France d'après les chiffres de l'ONPE, qui sont probablement sous-estimés).

Ces établissements sont majoritairement fédérés au GEPSO (à 82 %) ; sont des établissements publics autonomes pour 46 % d'entre eux, ou gérés par le Département à 43 %. Plus de 80% des établissements qui ont répondu fonctionnent avec une dotation globale plutôt qu'un prix de journée.

Tous ces établissements proposent de l'internat complet pour les enfants accueillis ; un tiers d'entre eux propose également du placement à domicile et du placement familial. Les ressources des pouponnières identifiées à proximité sont les suivantes : le placement familial (100%), les mesures d'aide en milieu ouvert (85%), les centres maternels (78%) et les centres parentaux (64%). A la marge, certains établissements disposent également d'accueil de jour, d'une autre pouponnière ou d'un accueil ouvert.

64 % des établissements disposent d'un dossier unique informatisé ; la numérisation est en cours pour 21 % des établissements.



100 % de ces structures proposent un accueil d'urgence, pour une durée moyenne de séjour de 7,5 mois en 2023 (la durée moyenne de séjour était de 5,2 mois en 2021).

La majorité des structures est agréée pour 21 à 40 places (13 structures sur les 28 de notre échantillon) ou pour 1 à 20 places. Les établissements pouvant accueillir plus de 60 enfants sont plus rares. Le nombre moyen de places est de 41,4 ; le nombre moyen d'enfants accueillis est de 44,2.

Plus de la moitié des établissements fonctionnent ainsi en sur occupation. Le taux d'occupation moyen est de 116 %, ce qui implique une sur-activité chronique, une qualité de service dégradée et une incapacité à effectuer des accueils d'urgence dans des conditions adaptées aux besoins des enfants, voire à refuser l'accueil des enfants qui restent à l'hôpital et pour qui les mesures de protection ne peuvent pas être exercées.

Par extrapolation, on peut estimer qu'un établissement moyen doit accueillir 3 bébés supplémentaires (au-delà de son agrément), et manque d'un équivalent de 3,7 ETP de personnel .

	Taux d'occupation moyen dans les établissements au regard des autorisations et arrêtés de fonctionnement
Structures de 6 à 20 places	113 %
Structures de 21 à 40 places	95 %
structures de 50 à 70 places	121 %

3 - Les ressources humaines des pouponnières

A retenir concernant la situation en 2024

- En moyenne, sur 37 établissements, on compte en moyenne 69 ETP de personnels ; majoritairement des auxiliaires de puériculture et des éducatrices jeunes enfants.
- Le taux d'occupation moyen est de 108 %. Il monte à 117% pour les structures de 41 places et plus.
- La totalité des répondants indiquent, d'une part, que les effectifs ne sont pas suffisants au regard de l'arrêté de 1974 qui encadre le fonctionnement des pouponnières ; et, d'autre part, que l'activité a évolué et nécessiterait davantage de personnels : arrivée de bébés de plus en plus jeunes et non marcheurs ; forte augmentation du travail réalisé auprès des parents dans un environnement départemental qui n'est pas toujours porteur de cette exigence ; et forte augmentation des temps de travail administratif (traçabilité ; démarche qualité...).

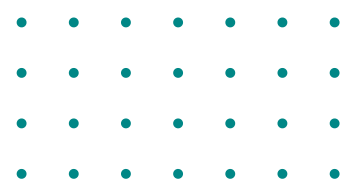


Les effectifs de professionnels (enquête N°2, 37 répondants)

Etat des lieux des ETP par enfant, enquête GEPSO / JEUDEV I 2024, par catégorie d'établissement

ENQUETE DE VERIFICATION SUR 37 POUPONNIERES - EFFECTIFS REELS A CE JOUR

Fonctions concernées par l'arrêté de 1974	Structures de 7 à 20 places	Structures de 21 à 40 places	Structures de 41 à 70 places	En moyenne sur 37 Pouponnières
Nombre d'enfants accueillis	13,7	40,1	55,3	23,7 enfants
Nombre de places	12,1	31,2	55	23,1 places
Taux d'occupation	113 %	100 %	117 %	108 %
ETP effectif d'EJE par enfant (éducatrice jeunes enfants ou jardinière)	0,13	0,17	0,13	0,14 ETP / enfant
ETP effectif d'IDE puéricultrice par enfant	0,10	0,12	0,11	0,11 ETP / enfant
ETP effectif d'AP - auxiliaire de puériculture - par enfant - LE JOUR	0,86	0,91	0,73	0,86 ETP / enfant
ETP effectif d'AP - auxiliaire de puériculture - par enfant - LA NUIT	0,31	0,24	0,25	0,28 ETP / enfant



**FONCTIONS NON PRESENTES DANS L'ARRETE DE 1974 - EFFECTIFS
REELS A CE JOUR**

Fonctions assurées par les pouponnières mais qui ne sont pas présentes dans l'arrêté de 1974	Structures de 7 à 20 places	Structures de 21 à 40 places	Structures de 41 à 70 places	En moyenne sur 37 Pouponnières
Maitre.sses de maison et agents techniques	0,24	0,23	0,17	0,23 ETP / enfant
Agents administratifs	0,06	0,06	0,04	0,06 ETP / enfant
Personnels dédiés à la fonction Famille / visite médiatisée / suivi de parcours	0,07	0,08	0,05	0,07 ETP / enfant
Psychologues + Psychomotricien.nes	0,05	0,04	0,03	0,04 ETP / enfant
Médecins	0,010	0,023	0,006	0,014 ETP / enfant
Personnel d'encadrement (chef.fes de service et directeur.rices)	0,09	0,06	0,05	0,06 ETP / enfant



3.2 - Le processus de recrutement

Concernant le recrutement, les processus sont très similaires d'une pouponnière à l'autre et mis en œuvre sous la responsabilité des services ressources humaines et des chef.fes de service. Le cadre de santé est impliqué dans le processus dans 5 cas sur 28.

68 % des établissements relèvent des difficultés pour recruter des médecins ; 54 % pour recruter des infirmières puéricultrices ; 29 % pour recruter des auxiliaires de puériculture ; et un quart des structures relèvent des difficultés de recrutement pour les éducatrices jeunes enfants et pour les psychologues.

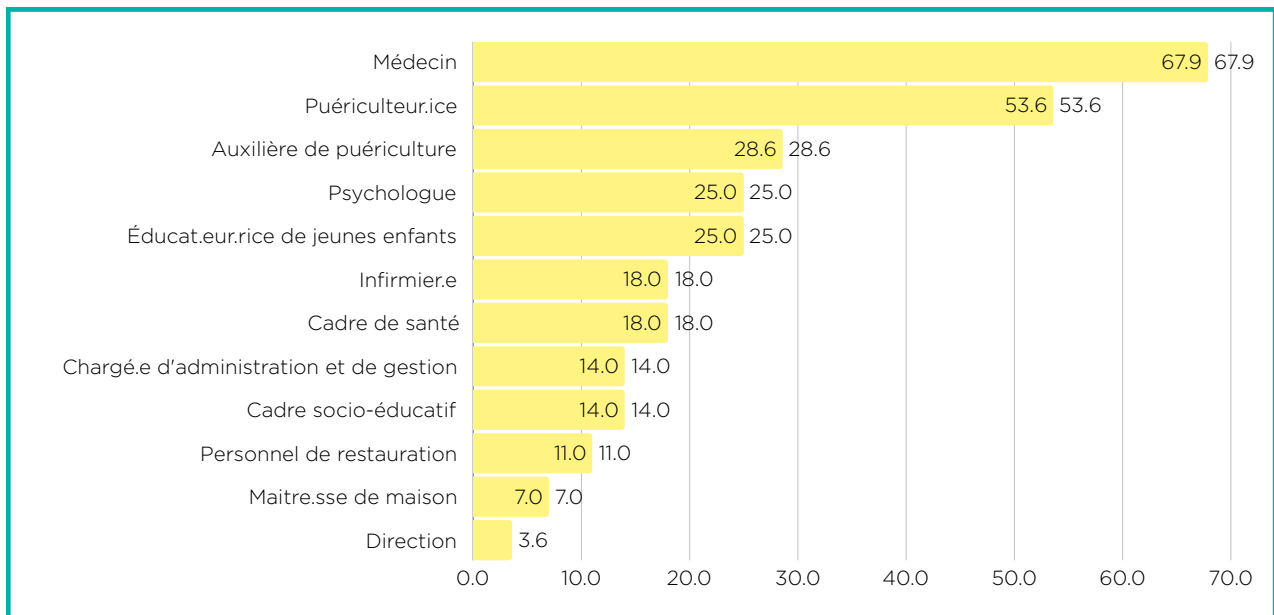
Un tiers des structures ont recours à des intérimaires : il s'agit le plus souvent d'absence imprévue ou d'arrêt de travail imprévu, et cela concerne le plus souvent la fonction d'auxiliaire de puériculture. Deux répondants ont déjà fait appel à des intérimaires pour la prise en charge d'un enfant avec des besoins atypiques. Les réponses montrent que le recours à des intérimaires est une solution de dernier recours, qui vient pallier des difficultés imprévues.

21 % des structures ont recours à des bénévoles : il s'agit le plus souvent de retraités qui accompagnent les sorties à l'extérieur de la pouponnière (3 répondants) ou qui assurent certaines activités auprès des enfants, de la lecture le plus souvent (5 répondants)

Le recours à la sous-traitance concerne 29 % des établissements, principalement pour la blanchisserie (7 répondants) et la restauration (6 répondants). A la marge certaines pouponnières y ont recours pour l'entretien des espaces verts, les réparations en tous genre et des vacations de pédiatre, orthophoniste ou kinésithérapie (1 répondant à chaque fois).



Professions pour lesquelles les structures ont le plus de difficulté à recruter du personnel qualifié



3.3 - La qualification et les diplômes

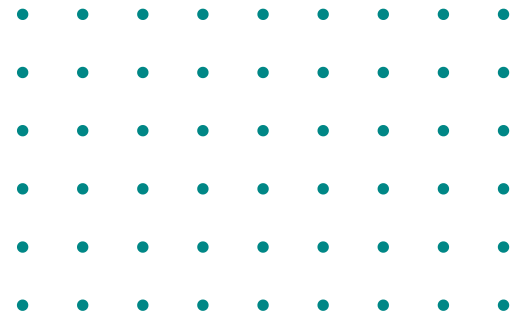
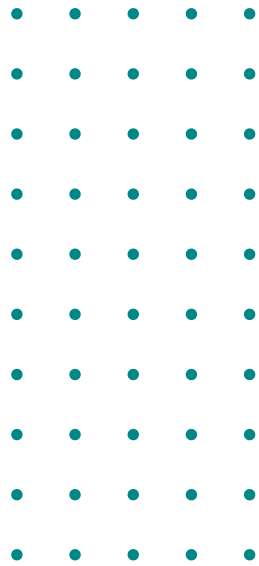
Le dernier rapport de l'ONPE à ce sujet⁽³⁾ (Penser petit, mars 2019) préconise notamment, en matière de formation et de développement des connaissances des intervenants :

- De développer les connaissances sur les besoins fondamentaux spécifiques et le développement des enfants, la sensibilité parentale au sens des approches fondées sur l'attachement, les interactions parents-enfants, les compétences/incapacités parentales, la clinique du traumatisme, les signes de souffrance du jeune enfant.
- Que les formations des caregivers, en accueil familial comme en pouponnière, intègrent une dimension de réflexivité concernant l'effet sur l'enfant de leurs attitudes et de leurs pratiques.
- De former à l'observation de l'enfant et des interactions précoces parents/enfant, de façon pluriprofessionnelle et interinstitutionnelle, les professionnels impliqués dans l'évaluation du développement de l'enfant.

(3) Penser petit. Des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés, ONPE, 2019.

La présente enquête montre que 46 % des répondants estiment qu'il faut faire évoluer les qualifications ; elle met notamment en avant les besoins concernant les auxiliaires de puériculture et les éducatrices jeunes enfants, qui devraient être davantage formés à la clinique de la protection de l'enfance, et à la prise en compte des besoins particuliers de ces enfants.

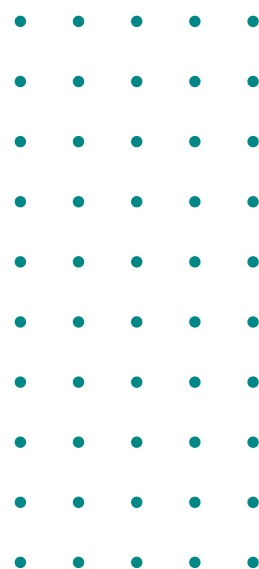
Ces besoins particuliers sont propres à chaque enfant, et liés aux conséquences de son exposition à un vécu traumatique (violences physiques, psychologiques, négligences, violences conjugales, troubles de la relation parent-enfant) sur son développement, et aux effets de la séparation dans le cadre de la mesure de protection.



4 - Le cadre architectural

C'est un arrêté du 28 janvier 1974 relatif à la réglementation des pouponnières qui cadre l'aménagement des locaux, les soins à donner aux enfants, les garanties à exiger du personnel et les modalités du contrôle administratif de ces établissements ; cet arrêté prévoit notamment :

- La séparation des différents locaux lorsque l'établissement héberge des enfants qui marchent et d'autres qui ne marchent pas ;
 - Des sols et murs imperméables et lavables ; une température minimale fixée à 20 degrés ; des normes de sécurité incendie et de sécurité électrique ;
 - La mise à disposition de chambres individuelles et collectives ; de salles de jeux et de repas ;
 - Des cloisons intérieures transparentes permettant la surveillance des enfants placés dans les berceaux, et la possibilité aux enfants alités de se voir entre eux ;
- Une superficie minimale de 3 metres carrés et un volume de 9 mètres cube par enfants ;
 - La présence d'une infirmerie ;
 - Une cuisine et une biberonnerie qui soient indépendantes ;
 - Un jardin suffisamment spacieux une aire de jeux aménagée, pour les plus grands.
 - Une unité spécifique pour l'observation et l'accueil des nouveaux enfants ;
 - Un circuit d'évacuation du linge souillé ;

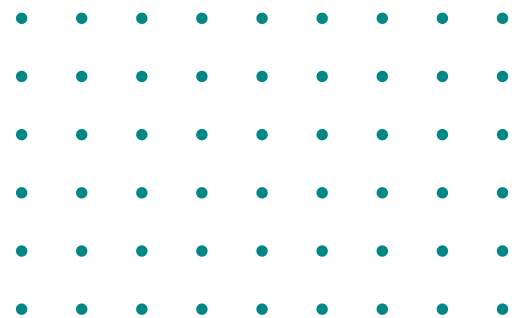
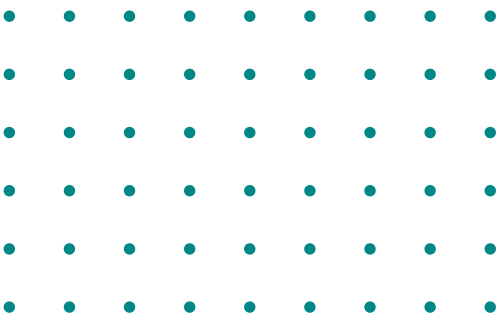
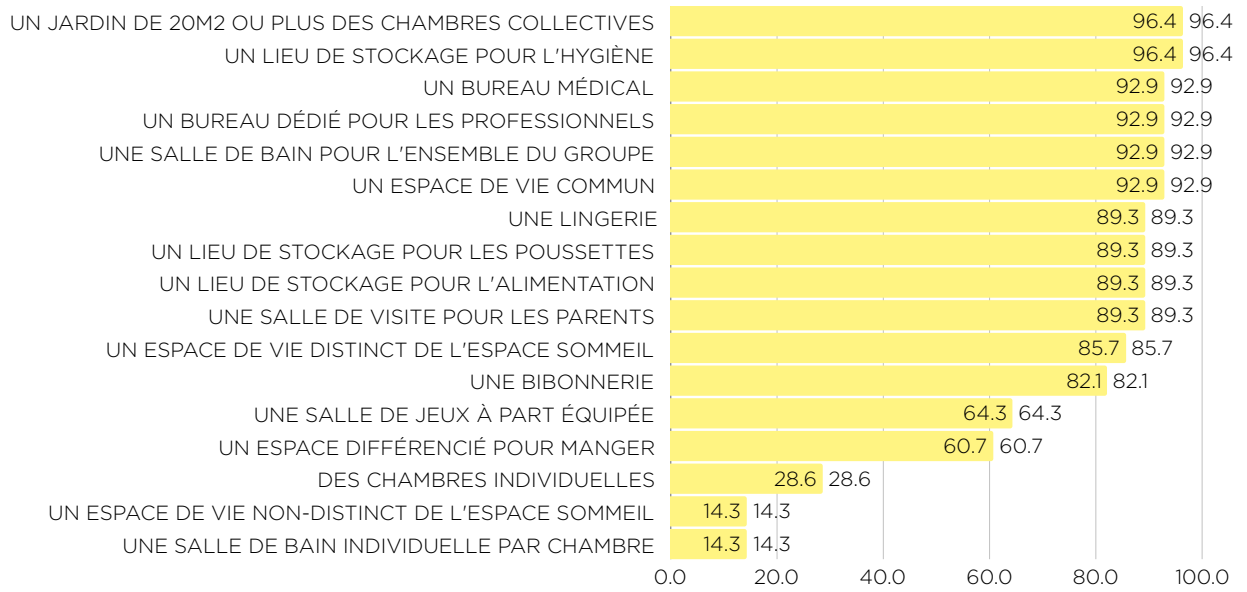


A retenir concernant notre échantillon, enquête 2024 :

- Quasiment toutes les pouponnières ont un jardin de 20 m² ou plus, un lieu de stockage pour l'hygiène,
- On trouve dans la quasi-totalité des cas un bureau médical, un bureau dédié pour les professionnels.
- Une seule salle de bain pour le groupe et un espace de vie commun.
- Il est peu fréquent de disposer de chambres individuelles (29 % des situations), d'un espace de vie non-distinct de l'espace sommeil (14 % des situations), et d'une salle de bain individuelle par chambre (14 % des situations).
- 18 % des structures ne disposent pas de biberonnerie.

- 36 % ne disposent pas de salle de jeux séparée de l'espace de vie.
- 39 % ne disposent pas d'un espace spécifique et différencié pour manger.
- 14 % des répondants estiment que l'aménagement ne répond pas suffisamment au besoin de contenance des enfants.
- 14 % des répondants estiment que l'aménagement ne répond pas suffisamment au besoin de permanence du lien pour les enfants.
- 11 % des répondants estiment que l'organisation des espaces ne répond pas suffisamment aux enjeux de sécurité.
- 7 % estiment que l'aménagement ne répond pas suffisamment aux besoins de surveillance ;

Les espaces existants au sein des structures



5 - La population accueillie

A retenir concernant notre échantillon, enquête 2024 (données au 31/12/2023) :

- Près de 40% des enfants accueillis sont issus de familles sans mesure ASE ; 13 % bénéficient d'une mesure éducative à domicile ; 4 % étaient placés en Centre maternel.
- La dimension de l'urgence est une constante dans les prises en charge ; 85 % des mesures sont judiciaires ; les autres relèvent d'un placement administratif (7,3 % d'accueil provisoire ; 5,7 % d'enfants pupilles).
- Les tout petits, âgés de 0 à 3 mois, représentent un quart des effectifs en moyenne.
- En deux ans (évolution 2021/2023), la durée moyenne des séjours a augmenté de 2,3 mois.
- Le nombre de journées réalisées dépasse largement le nombre de journées prévisionnelles.

- A leur sortie de pouponnière près de 45% des enfants accueillis partent chez une assistante familiale ; 32 % chez leurs parents ou dans leur famille, y compris en centre parental ; 9 % en établissement de protection de l'enfance ; le travail auprès des familles pour le retour des bébés est un enjeu majeur pour les pouponnières, dans un contexte départemental qui n'est pas toujours porteur sur cette dimension.
- Parmi les évolutions notoires dans la population concernée, on note également l'augmentation du nombre de situations avec des enfants en situation de handicap ou avec une problématique de souffrance psychique grave, autant chez les enfants que chez les parents.

Durée moyenne des séjours (en mois)

2021	5,2
2022	6,2
2023	7,5

Moyenne sur 28 établissements, 2023

Nombre de places au 31.12	28,8
Nombre de journées prévisionnelles	9217,7
Nombre de journées réalisées au cours de l'année	10234,4
Nombre total d'enfants pris en charge au cours de l'année	70,2

Âge des bébés à l'admission, 2023

	0 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 9 mois	9 à 18 mois	18 à 24 mois	24 à 36 mois	Plus de 3 ans
Age à l'admission des enfants accueillis en 2023 (en nombre)	12,3	6,1	4,0	7,0	4,6	5,6	5,5
Age à l'admission des enfants accueillis en 2023 (en %)	25,7	10,6	7,0	14,2	8,7	10,7	9,5

Facteurs déclenchant la décision d'admission des enfants accueillis en 2023
Enfants en risque d'être en danger

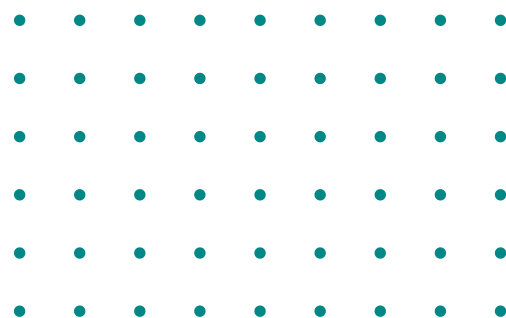
Enfants en risque d'être en danger	42,2
Santé physique et psychologique	13,4
Sécurité	11,2
Éducation, entretien	17,4
Enfants en danger	27,4
Abus sexuels	1,6
Négligences lourdes	12,9
Autres types de maltraitance	12,8
Autres (pupilles, enfants nés sous le secret...)	10,4

Mesures de placement des enfants accueillis en 2023

Ordonnance de Placement Provisoire	60,9
Assistance éducative	24,2
Placement administratif	7,3
Enfant pupille	5,7
Autre	1,8

Orientation des enfants sortis en 2023

Une assistante familiale	44,6
Les parents y compris mère seule, père seul, ou centre parental	29
Autre	10,4
Un établissement spécialisé en protection de l'enfance	8,9
Autre membre de la famille ou tiers digne de confiance	3,8
Un établissement spécialisé en handicap	0,9



6 - L'organisation du séjour et le projet pour l'enfant

L'arrêté du 28 janvier 1974 relatif à la réglementation des pouponnières prévoit notamment, en ce qui concerne le fonctionnement des pouponnières

- Les chambres collectives ne doivent pas contenir plus de 6 berceaux (écart entre les lits d'au moins un mètre).
- Un examen médical au moins une fois par semaine.
- La présence de personnel soignant et de surveillance : une puéricultrice Diplômée d'Etat pour 30 lits ; une auxiliaire pour 6 lits le jour, et une pour 30 la nuit ; pour les enfants de plus de 18 mois, une éducatrice de jeunes enfants pour douze enfants.
- La présence de personnel de service
- Le concours d'un ou une psychologue.

A retenir concernant notre échantillon, enquête 2024 :

- Les enfants sont le plus souvent accueillis par groupes de 7 (en moyenne 7,2 enfants par groupe) ; 82 % des établissements se situent au-delà du seuil de 6 berceaux par chambre.
- Seules 35 % des pouponnières disposent d'un Projet Pour l'Enfant (ce qui relève de la responsabilité du Département) pour plus de 75 % de leurs effectifs ; inversement, environ 39 % des pouponnières ne disposent pas d'un projet pour l'enfant pour 75 à 100 % de leurs effectifs.
- 79 % des établissements mettent en place un projet personnalisé (ce qui relève de la responsabilité de l'établissement), au moins pour 50 % des enfants ; inversement 21 % des établissements ne mettent pas en place de projet personnalisé.

-
- 85 % des établissements sont amenés à accepter des admissions en sur effectif (64 % souvent, et 21 % rarement), et se trouvent de fait en non-conformité. Les directions d'établissements regrettent cette situation de désorganisation chronique et de non-conformité imposée et acceptée ; cet état de fait témoigne d'une absence de stratégie territoriale et de vision départementale des besoins et des parcours des jeunes enfants. Dans 21 % des cas les établissements ne peuvent refuser une admission.
 - 50 % des établissements organisent des groupes d'âges mixtes.
 - 70 % des établissements accueillent des fratries.
 - Toutes les pouponnières organisent des visites médiatisées, dans un espace dédié dans la grande majorité des cas (question de la compétence et de la formation des personnels).

- Seulement 25 % des établissements organisent les groupes selon que les enfants sont marcheurs / non marcheurs.
- La moitié des établissements ne disposent pas d'un projet psychopédagogique ; ce qui limite la réflexion sur l'aménagement des espaces et la satisfaction des besoins des enfants (réponse au méta besoin de sécurité).
- Dans 14 % des établissements, les personnels qui prennent soin des enfants ne sont pas toujours les mêmes.
- Dans 70 % des établissements les enfants disposent de plusieurs référents ; ce qui limite la capacité à construire des liens d'attachement sécurés pour les enfants.
- Les nuits sont assurées par un personnel dédié dans tous les établissements.

	Nombre moyen d'enfants par groupe
Structures de 6 à 20 places	6,54
Structures de 21 à 40 places	6,82
Structures de 50 à 70 places	5,98

Les relations avec les familles

- Le travail auprès des familles pour le retour des bébés est un enjeu majeur pour les pouponnières, dans un contexte départemental qui n'est pas toujours porteur sur cette dimension.
- Toutes les pouponnières organisent des visites médiatisées ; dans 89 % des cas dans un espace dédié au sein de l'établissement ; ou bien dans un espace non dédié, dans l'établissement, pour 7 % des cas.
- Un quart des répondants témoignent de difficultés dans cette activité : augmentation du nombre de visites médiatisées, du fait des séparations conjugales ; inadéquation entre le rythme de ces visites et les besoins des bébés ; manque de personnel et de temps dédié ; manque de formation spécifique.
- L'organisation des visites médiatisées, à moyens constants pour les établissements, permet des retours en famille, mais se fait au détriment de l'encadrement des enfants.
- La définition même de « visite médiatisée » supposerait de prendre appui sur des tiers dédiés, formés à cet effet. Cela n'est pas le cas actuellement.

La pouponnière organise-t-elle des visites médiatisées ?

Oui, dans nos murs, sans espace dédié	2	7,10%
Oui, dans un espace dédié dans la pouponnière	25	89,30%
Oui dans un espace dédié chez un partenaire	4	14,30%
Non	0	0,00%

Y-a-t-il des personnels dédiés aux autres visites médiatisées ?

Oui, un référent famille qui a d'autres missions	9	32,10%
Oui, un personnel spécifique pour les visites médiatisées ?	16	57,10%
Non	3	10,70%

7 - Les partenariats des pouponnières

A retenir concernant notre échantillon, enquête 2024 (données au 31/12/2023) :

- Les répondants témoignent globalement d'une absence de visibilité de leur action, et d'un manque d'articulation entre pouponnières et stratégie départementale en matière de protection de l'enfance. Si les tout petits (moins de 3 ans) ne représentent que 5 % des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, les connaissances scientifiques actuelles, notamment au regard de la neuroplasticité cérébrale, montrent l'importance d'une intervention précoce, cohérente au regard des besoins fondamentaux des bébés, et coordonnée avec les autres figures d'attachement et intervenants auprès d'eux.
- Pour 29 % des pouponnières, la mission de l'établissement n'est que partiellement ou insuffisamment comprise.
- Pour 32 % des pouponnières, la mission de l'établissement ne s'inscrit pas explicitement dans les orientations du schéma départemental.
- Pour 32 % des pouponnières, l'action n'est pas suffisamment inscrite dans une analyse des besoins du territoire.
- Les partenariats avec les acteurs du soin sont à améliorer en priorité : concernant le soin aux parents (pour 63 % des répondants) ; le soin aux enfants (pour 57 % des répondants) ; les liens avec la MDPH (58 % des répondants), et les services médico-sociaux (48 % des répondants).
- Les partenariats avec l'Education Nationale seraient à améliorer pour 52 % des répondants. Les autres partenariats qui seraient susceptibles d'amélioration sont avec les services de l'action sociale et de la protection de l'enfance (29 % des répondants); avec la PMI (19 % des répondants) ; avec les services judiciaires (14%).

8 - Conclusion :

neuf enjeux d'avenir pour les pouponnières en France

Une lecture transversale, non exhaustive, laisse apparaître au moins 9 enjeux, repérés comme des points forts et difficultés qui portent un potentiel de changement pour l'avenir des pouponnières.

1- L'invisibilité et la méconnaissance de ce secteur d'action publique :

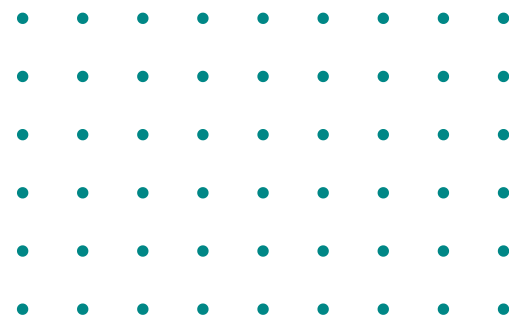
pas de données consolidées sur l'effectif total d'établissements, le nombre d'enfants accueillis, les évolutions du public (difficultés conjugales, souffrance psychique, rajeunissement de l'âge des enfants et complexification des prises en charge...) et des modalités d'intervention (satisfaction des besoins fondamentaux à travers des figures d'attachement, concomitamment à une mobilisation accrue des compétences parentales lorsque possible).

2 - L'absence de vision stratégique territoriale

peu d'articulation avec les schémas départementaux de protection de l'enfance, pas de réelle analyse ni anticipation des besoins, pilotage à court terme dans un contexte de raréfaction des places et de risque de discontinuité des parcours.

3 - Les difficultés de partenariats, notamment avec les acteurs du soin

concernant le soin aux parents (pour 63 % des répondants) ; le soin aux enfants (pour 57 % des répondants) ; les liens avec la MDPH (58 % des répondants), et les services médico-sociaux (48 % des répondants). Les partenariats avec l'Education Nationale seraient à améliorer pour 52 % des répondants. Les autres partenariats qui seraient susceptibles d'amélioration sont : avec les services de l'action sociale et de la protection de l'enfance (29 % des répondants) ; avec la PMI (19 % des répondants).



4 - La dévalorisation du modèle institutionnel dans une optique de dés-institutionnalisation :

qui n'est pas en adéquation avec l'augmentation des besoins en places d'accueil, l'affaiblissement progressif de l'offre en accueil familial (démographie des assistantes familiales, spécificités de l'accueil du tout petit), l'expertise et la technicité déployées dans les pouponnières au regard du plateau technique et des professionnels mobilisés.

5 - La nécessité d'une mise à jour des projets psycho pédagogiques des établissements,

d'une part, qui permettent la création et la mise en œuvre d'une organisation soignante ainsi que d'une prise en charge favorisant l'émergence de liens thérapeutiques ; et des formations des intervenants, d'autre part, pour tenir compte des besoins fondamentaux de ces bébés (méta besoin de sécurité), de leurs besoins particuliers (conséquences de leur vécu traumatique, et effets de la séparation), et de l'évolution des connaissances scientifiques (neuroplasticité cérébrale pendant les 1000 premiers jours).

6 - La nécessité de développer des nouvelles solutions d'accueil, et d'améliorer les taux d'encadrement :

plus de la moitié des établissements fonctionnent en sureffectif. Le taux d'occupation moyen est de 116 %, ce qui implique une sur-activité chronique, une qualité de service dégradée et une incapacité à effectuer des accueils d'urgence dans des conditions adaptées aux besoins des enfants, voire à refuser des accueils. Ceci a également des conséquences sur l'aménagement des espaces de vie pour les bébés : 82 % des établissements se situent au-delà du seuil de 6 berceaux par chambre.

7 - La nécessité d'une réelle prise en compte du travail réalisé auprès des familles :

42 % des enfants retournent dans leur famille ; 100 % des pouponnières organisent des visites médiatisées, à moyens constants pour les établissements, ce qui permet des retours en famille, mais se fait au détriment de l'encadrement des enfants. La définition même de « visite médiatisée » supposerait de prendre appui sur des tiers dédiés, formés à cet effet. Cela n'est pas le cas actuellement dans un contexte où la référence ASE pour les familles n'est pas toujours assurée.

8 - La difficulté liée à la faible attractivité des emplois dans le champ des pouponnières :

68 % des établissements relèvent des difficultés pour recruter des médecins ; 54 % pour recruter des infirmières puéricultrices ; 29 % pour recruter des auxiliaires de puériculture ; et un quart des structures relèvent des difficultés de recrutement pour les éducatrices jeunes enfants et pour les psychologues.

9 - La demande d'un travail en réseau :

pour échanger sur les pratiques, soutenir les personnels de direction, renforcer la clinique du tout petit en protection de l'enfance, améliorer la prise en charge des situations complexes.

Etude réalisée par JEUDEVI (JEUnesse - DEVeloppement - Intelligents - www.jeudevi.org), SARL de recherche développement en sciences humaines et sociales créée en 2005 et basée à Rennes, spécialisée sur les politiques éducatives et les politiques sociales.

Notre activité se décline autour de trois modalités d'intervention, qui sont complémentaires :

- Des travaux de recherche, pour des commanditaires nationaux ou internationaux

- L'accompagnement de politiques publiques pour les services de l'Etat, collectivités, organismes parapublics, associations, Etablissements et Services Sociaux ou Medico Sociaux : évaluations, diagnostic et prospective, accompagnement de projets / services ;

- Des conférences et de la formation pour des travailleurs sociaux, enseignants, professionnels jeunesse, élus locaux, parents.

- Notre politique qualité est ancrée dans notre engagement envers l'impartialité et l'objectivité, la compétence et la formation de nos intervenants, l'amélioration continue et la satisfaction client.

Auteurs :

Christophe Moreau et Léa Le Guernigou - Sept/Déc 2024



EN SAVOIR PLUS SUR

WWW.GEPSO.FR



info@gepso.com



GEPSO

GRUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX